

MAIRIE DE VERANNE

1, place de la mairie - 42520 VERANNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019

COMPTE- RENDU

Présents :

Mesdames BESSET-CHAVE Anne, BOURRIN Sophie, BRIAS Geneviève, DAPVRIL Pascale, DUMAS Viviane, MAZOYER Martine ;
Messieurs BOREL Michel, BRIAS Bernard, LAFERTIN Noël, MAGNARD Fabrice, MARLHES Cyril, ROUDON Gabriel ;

Excusés : /

Absent : Mme MEILLER Caroline, Mr RAYNARD Daniel, Mr TROUVE Martial

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande la modification suivante à l'ordre du jour :

- Ajout d'une décision modificative pour le budget principal,

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2. Compte Rendu du 12 novembre 2019

Le compte-rendu du 12 novembre est approuvé à l'unanimité.

3. Projet d'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture de l'école

Une étude de faisabilité a été réalisée par le SIEL-TE-Loire. L'école a une exposition propice à ce type d'installation ; cela permettra de réduire fortement notre émission de gaz à effet de serre et de produire l'équivalent de la consommation des bâtiments communaux.

- 2 types d'installation : - intégrée au bâti ou
- en surimposition de la toiture (limite de surcharge à 15kg/m²)
- Toiture école = 500 m² / installation sur environ 300 m²
- Puissance = 36 kWc
- Rendement : 90 à 92 %
- Coût : - 61 500 € HT d'investissement (panneaux et onduleur)
- 7 100 € HT d'emprunt
- 26 398 € HT de maintenance/exploitation
Total de 94 998 € HT à la charge du SIEL
- Que fait-on de l'énergie produite ? La meilleure solution est de la revendre à EDF (à 12,07 c€/kWh) puisque l'école ne fonctionne pas en permanence, l'autoconsommation n'a pas d'intérêt et pour fournir les autres bâtiments communaux il faudrait créer un réseau spécifique.
- 3 solutions pour la gestion : l'étude est faite par le SIEL et la Commune se débrouille ensuite pour la totalité du projet, le SIEL nous accompagne mais c'est la Commune qui gère ou la Commune confie au SIEL l'ensemble du projet pour une durée de 20 ans.

Le conseil à l'unanimité vote pour une installation intégrée et pour une gestion complète assurée par le SIEL. Il autorise le Maire à prendre la délibération en conséquence et à signer la convention avec le SIEL.

4. Appel à des collaborateurs bénévoles occasionnels du service public

Monsieur le Maire explique que ce sont des personnes volontaires qui apportent une aide occasionnelle à l'exécution d'un service public, comme par exemple en cas de festivités, de sinistres... Les collaborateurs interviennent uniquement sur appel du Maire et viennent apporter un soutien à la Municipalité en fonction de leurs compétences, disponibilités... Les intempéries des dernières semaines nous montrent combien la solidarité et l'aide de chacun est importante et ce projet de collaborateurs pourraient s'inscrire pleinement dans ce genre de situation.

Le conseil, à l'unanimité donne un avis favorable à ce que Monsieur le Maire présente ce projet aux habitants à l'occasion des vœux en janvier.

5. Subventions enveloppe Solidarité 2020

Monsieur le Maire propose les projets de travaux qui peuvent prétendre à une subvention dans le cadre de l'enveloppe Solidarité 2020 :

- Les murs de soutènement : celui Rue de la Serve et celui du Buisson. L'entreprise MOUNIER a établi un devis pour 2 352 € TTC pour les 2 murs.
- Le mur de la salle des fêtes qui est très dégradé et qui nécessite une reprise partielle. L'entreprise MOUNIER propose un devis à 7 566 € TTC.
- La chaufferie de la Mairie pour laquelle un clapet défectueux doit être remplacé et motorisé. L'entreprise GRANGE propose un devis à 792,14 € TTC.
- La production d'eau chaude sanitaire de l'école : l'installation d'un chauffe-eau électrique de 200 litres monté en série permettrait d'importantes économies. L'entreprise GRANGE propose un devis à 3 721,20 € TTC.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à établir le dossier de demande de subventions.

6. Création de deux postes d'agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble de la population de Véranne va se faire recenser du 16 janvier au 15 février 2020. La commune est découpée en deux districts avec un agent recenseur pour chacun des districts : Catherine BARBIER pour le haut de la commune et Jeannine GAUCHER pour le bas, comme il y a 5 ans.

Les 2 agents seront recrutés du 06 janvier au 21 février 2020, pour toute la durée des opérations de recensement. La rémunération des agents recenseurs se fera sur la base du traitement indiciaire d'un adjoint administratif 2ème classe, 1er échelon, Indice Brut 351 ; Indice Majoré 328.

Le Conseil autorise la création de ces deux postes et approuve la rémunération proposée.

7. Décision modificative n°2 budget principal

Les jeunes agriculteurs qui bénéficient d'aides à l'installation ont droit à un dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et ce dégrèvement demeure à la charge des communes. Pour 2019 cette somme est de 140 € et la commune doit faire la DM suivante :

COMPTES DEPENSES - Fonctionnement

Chapitre	Article	Opérat	Nature	Montant
014	739117		Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	+ 140,00
022	022		Dépenses imprévues	- 140,00
			Total	0,00

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

8. Décision modificative n°3 budget principal

La cession de la parcelle située au 16 Place de la Mairie à Mr et Mme RUAT s'est faite pour la somme de 1 € et la commune doit faire la DM suivante :

COMPTES DEPENSES - Investissement

Chapitre	Article	Opérat	Nature	Montant
041	204412	OPFI	Bâtiments et installations	+ 1,00
			Total	1,00

COMPTES RECETTES - Investissement

Chapitre	Article	Opérat	Nature	Montant
041	2111	OPFI	Terrains nus	+ 1,00
			Total	1,00

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

Questions Diverses

- **Repas du CCAS** : Monsieur le Maire indique que cette journée sous le signe de la convivialité a été une grande réussite, très appréciée de chacun. Des remerciements sont adressés à l'ensemble des personnes ayant œuvrées pour la réussite de ce moment.
- **Vœux du Maire** : rappel de la date : le vendredi 10 janvier 2020.
- **Vœux pour le personnel communal** : rappel de la date : le vendredi 20 décembre.
- **DIA** : Le maire informe les conseillers d'une demande d'intention d'aliéner. La mairie n'a pas utilisé son droit de préemption.
- **L'association les Cœurs Verts** : association caritative de l'ASSE qui organise, entre autres, des opérations sur l'environnement avec la plantation d'arbres. Ils doivent organiser leur 11^{ème} opération sur notre commune de Véranne à la demande du PNR du Pilat. Le projet consiste à proposer à des enfants entre 6 et 12 ans de planter des arbres (des hêtres), en inscrivant leurs noms dessus, autour d'un moment convivial (goûter, animation), un mercredi au mois d'avril.
- **Projet de faire passer un lamier** : pour élaguer et évacuer les branchages sur les chemins communaux. Coût : 650 €/jour + 200 € de broyeur/jour + 300 € pour le transfert.

La séance est levée à 21h45

Secrétaire de séance
Sophie BOURRIN